COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 OCTOBRE 2014 à 20 HEURES A LA MAIRIE DU MAZET SAINT-VOY

Le 20 octobre 2014 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni à la mairie du Mazet Saint-Voy.

<u>Présents</u>: Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard CHEYNEL, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Jacqueline DECULTIS, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Marie GAILLARD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Joëlle ROUSSON, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Véronique SCHLUCHTER, Nicole VERILHAC, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Elu secrétaire de séance : Alain DEBARD.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **26**

- Présents ou représentés : 26

- Votants: 26

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 30 juin 2014 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 30 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Environnement, Cadre de Vie et Urbanisme :

<u>2.1) Délibération sur le principe de création d'un service mutualisé d'instruction des</u> Autorisation du Droit des Sols :

Julien MELIN informe les membres du conseil communautaire que la loi pour l'Accès au logement et à l'Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) en date du 24 mars 2014, précise notamment que les communes de moins de 10 000 habitants faisant partie d'un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 10 000 habitants ou plus, ne puissent plus bénéficier à compter du 1^{er} juillet 2015 de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation et de l'échéance du 1^{er} janvier 2017 pour l'arrêt de cette mise à disposition gratuite pour les autres communes.

Il précise que les Présidents des 6 Communautés de Communes, réunis en Conférence des Présidents, le 1^{er} septembre 2014 ont validé :

- le principe de création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à l'échelle du Pays en un seul Pôle avec des permanences,
- le principe de contribuer collectivement à l'investissement nécessaire à la mise en place d'un service interconnecté en 2015 (logiciel, pack mairie...),
- le principe d'une intégration progressive des Communautés de Communes au service mutualisé ADS en 2 étapes : juillet 2015 pour 3 Communautés de Communes : Loire et Semène, Les Marches du Velay et Les Sucs et en 2017 pour Rochebaron à Chalencon, le Pays de Montfaucon et le Haut Lignon.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE demande où sera positionné ce service. En principe ce sera dans les locaux du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières à la Séauve/Semène.

Bernard CHEYNEL pose la question du devenir du matériel en cas de changement de périmètre des Communauté de Communes.

Après discussions, les élus décident à la majorité (25 pour et 1 abstention) de voter les propositions ci-dessus.

<u>2.2)</u> Délibération sur le principe de mise en place d'un Système d'Information Géographique :

Julien MELIN présente aux membres du conseil communautaire le projet de mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour la CCHL et ses communes membres. Il précise que cet outil peut être un véritable outil d'aide à la décision et présente un intérêt communautaire très important. La CCHL est l'une des dernières Communauté de Communes à ne pas avoir de SIG. Il indique qu'un groupe de travail a été constitué pour travailler sur ce projet. Ce groupe a pu se rendre compte du fonctionnement des systèmes mis en place à la Communauté de Communes des Marches du Velay et à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Il précise également que plusieurs démarches sont nécessaires ou souhaitables :

- auprès de la DGFIP pour la mise à disposition gratuite sous conditions des fonds cadastraux afin que ces derniers puissent être numérisés.
- passer un marché avec une entreprise spécialisée dans la numérisation. Pour cela une consultation préalable est nécessaire.
- adhérer de façon gratuite au CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique) qui peut assister les collectivités dans leur démarche, notamment par la fourniture de fonds cartographiques.

Julien MELIN indique également que la CCHL a été sollicitée par la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon afin de lancer ce projet de façon conjointe ce qui permettrait de faire un appel d'offre commun pour la numérisation.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE demande si les communes auront accès aux données. Les données seront centralisées à la CCHL et les communes auront des accès.

Marie GAILLARD demande si ce projet peut être financé. Ce projet pourrait être financé dans le Contrat Régional de Développement Durable du Territoire du Conseil Régional d'Auvergne et également dans le Contrat Global de Développement Durable du Conseil Général de la Haute-Loire.

Bernard COTTE précise que la mise en place du SIG est incontournable.

Jacqueline DECULTIS indique que le Conseil Général de la Haute-Loire accompagne les Communautés de Communes pour la rédaction du cahier des charges et pourra financé ce projet dans le cadre du nouveau Contrat Global de Développement Durable (CG2D).

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de mettre en place un SIG.

2.3) Délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association des Bûcherons des Hauts-Plateaux dans le cadre de la Foire Forestière 2014 :

Jean-Paul CHALAND présente le bilan de l'organisation de la Foire Forestière qui a eu lieu le 21 septembre 2014 au Chambon/Lignon. Il indique que la CCHL s'était engagée à reverser à l'association des bûcherons des Hauts-Plateaux (qui n'était pas créée au démarrage du projet) le montant des droits d'inscription qui s'élève pour cette année à environ : 1.850 €, car cette association organise la foire en partenariat avec la CCHL, depuis de nombreuses années.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de verser une subvention de 1.850 € à l'Association des Bûcherons des Hauts-Plateaux.

<u>2.4) Délibération pour la mise en œuvre d'actions sur le Contrat Territorial du Haut-Lignon et sur le SAGE du Haut-Lignon :</u>

Jean-Paul CHALAND précise que la CCHL est sollicitée sur le Contrat territorial du Haut-Lignon pour la mise en œuvre des actions suivantes pour un montant de participation de la CCHL de $1.016 \in TTC$:

- 325 mètres de linéaire de berges sur lesquels seront mis en œuvre des travaux de restauration de la ripisylve (végétation en bordure des cours d'eau) : plantations d'espèces adaptées au cours d'eau.
- 850 mètres de linéaire de berges sur lesquels seront mis en œuvre des travaux d'entretien de la ripisylve.
- 880 mètres de berges et 1 hectare de zone humide sur lesquels seront mis en œuvre des travaux d'entretien des aménagements effectués lors de la première année opérationnelle du Contrat territorial.
- 150 mètres de linéaire de berges sur lesquels seront mis en œuvre des travaux d'entretien des aménagements du précédent Contrat Restauration Entretien.
- 700 mètres de linéaire de berges sur lesquels seront mis en œuvre des travaux d'entretien des plantations effectuées lors du précédent Contrat Restauration Entretien.
- 3 foyers de Renouée du Japon limités par des arrachages manuels réguliers.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de verser la participation pour le Contrat territorial du Haut-Lignon.

Jean-Paul CHALAND indique également que la CCHL est sollicitée sur le SAGE du Haut-Lignon pour les actions suivantes :

- 1) la réalisation de la phase "Scénarios contrastés" de l'étude générale : avec pour notre part 2.380 €, participation déjà prévue dans la délibération du 10 avril 2013 n°2013-23 (seulement 1.065 € ont déjà été facturé sur les 4.200 € progr**a**mmés).
- 2) la réalisation de la première phase de l'étude complémentaire, qui devrait correspondre à 1.602 € pour notre part sur les 2800 € prévus au ttal (sur 2 ans, 2014 et 2015).
- 3) la réalisation de supports de communication à destination du grand public et des scolaires (panneaux extérieurs et stands mobiles), pour un montant de 152 € (part proratisée après déduction des subventions).

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de verser la participation pour le SAGE du Haut-Lignon.

2.5) Election d'un délégué de la CCHL au SICALA :

Julien MELIN rappelle aux membres du conseil communautaire, que les délégués au SICALA ont été désignés lors du conseil communautaire du 22 mai 2014. Il précise que Monsieur Philippe ABRIAL à souhaiter démissionner de son poste de délégué titulaire. Monsieur Norbert BONNEFOY à fait acte de candidature pour ce poste. Suite à cette candidature, chaque conseiller communautaire est invité à se prononcer. Suite au vote, Monsieur Norbert BONNEFOY est désigné comme délégué titulaire au SICALA.

2.6) Délibération pour signature d'une convention avec le SICALA :

Julien MELIN présente aux membres du conseil communautaire, le projet de convention avec le SICALA pour le remboursement des frais d'affranchissement. Il précise que le SICALA (antenne de Tence) vient affranchir ses courriers à la CCHL, et de ce fait il convient de passer une convention pour leur remboursement.

Après discussions, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer une convention avec le SICALA pour le remboursement des frais d'affranchissement, à compter du 1^{er} janvier 2014.

3. Sports:

3.1) Délibération pour avenant aux marchés des entreprises pour la réalisation des travaux pôle multi activités sur Tence pour le lot n° 10 (Carrelage Faïence):

Philippe DIGONNET indique que les avenants précédents ont été validés lors du conseil communautaire du 30 juin 2014. Les membres de la commission d'appel d'offres ont émis un avis favorable à l'avenant présenté qui concerne le lot n° 10 Carrelages Faïence, pour un montant de 2.278,00 € H.T. portant de ce fait le marché total de ce lot à 14.337,53 € H.T.

Il précise que le coût du projet s'élève actuellement à 580.000 € H.T. et bénéficie d'un financement suivant :

- 60.000 € de Fonds Européens FEADER,
- 100.000 € du Conseil Régional d'Auvergne,
- 80.000 € du Conseil Général de la Haute-Loire,
- 67.500 € de l'Etat au titre du CNDS.

Ce qui représente un subventionnement de l'ordre de 53%.

Après discussions, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant ci-dessus avec l'entreprise concernée.

3.2) Délibération pour versement par l'association Rugby Club des Hauts-Plateaux d'une participation aux travaux du pôle multi activités :

Julien MELIN indique aux membres du conseil communautaire que lors du lancement du projet de création d'un Pôle Multi Activités sur la Commune de Tence, l'association du Rugby Club des Hauts-Plateaux s'était engagée à contribuer à la réalisation de cet équipement notamment pour l'aménagement intérieur. Il précise que l'association souhaite verser à la CCHL une participation d'un montant de 2.000 €.

Après discussions, les élus acceptent à l'unanimité la participation de l'association Rugby Club des Hauts-Plateaux pour la somme de 2.000 €.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire:

4.1) Délibération sur le principe de financement du projet de réhabilitation de la maison de retraite du Chambon/Lignon :

Julien MELIN informe les membres du Conseil Communautaire de la réception d'une demande de subvention adressée par l'association « Les Genêts » pour les travaux de réhabilitation de la maison de retraite « Les Genêts » au Chambon/Lignon, qui s'élèvent à 5.200.000 €. Il précise que cette demande fait suite à la mise en place par le Conseil Général de la Haute-Loire du principe de cofinancement des projets de maison de retraite par le bloc commune-intercommunalité, pour obtenir le financement du Conseil Général. Il précise également que la commune du Chambon/Lignon financera ce projet à hauteur de 90.000 € de subvention. Il précise également que la CCHL ne peut subventionner en direct cette association et qu'il conviendra de verser la somme déterminée à la commune du Chambon/Lignon par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire. Cette somme sera ensuite reversée par la commune du Chambon/Lignon à l'association « Les Genêts » par le biais d'une convention de partenariat.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de soutenir ce projet de réhabilitation de la maison de retraite des Genêts au Chambon/Lignon pour un montant de 70.000 € et autorise à verser cette somme par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire à la commune du Chambon/Lignon, qui devra la reverser à l'association par le biais d'une convention de partenariat, sur 2 exercices (35.000 € en 2015 et 35.000 € en 2016).

4.2) Délibération pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires 2014-2015 et la régularisation 2013-2014 :

Eymeric BARTHELAT présente le dossier des rythmes scolaires et précise que la CCHL a été sollicitée par les communes pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en 2013-2014 sur la commune du Mazet Saint-Voy et en 2014-2015 sur les communes du Chambon/Lignon, du Mazet Saint-Voy, de Saint-Jeures et de Tence.

Ces temps d'activités ont lieu :

- le vendredi Après-Midi sur les communes du Chambon/Lignon et de Saint-Jeures.
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 sur les communes du Mazet Saint-Voy et de Tence.

Afin de régulariser l'année 2013-2014 et confirmer l'organisation de l'année 2014-2015, il est nécessaire d'établir des conventions avec chaque commune. Il sera également nécessaire d'établir des conventions avec chaque association intervenante.

Afin d'établir ces conventions, il est nécessaire de valider le montant des frais engagés par la CCHL et refacturé aux Communes pour la mise en place des TAP sur toutes les Communes :

- 16 €/heure pour un animateur intercommunal,
- coût réel pour les professeurs de musique,
- 25 €/heure ou 60 €/demi-journée pour les intervenats mis à disposition par les associations (ce sont les associations qui seront rémunérées).
- frais de matériel pédagogique : refacturé au coût réel avec un maximum de 2.000 € annuel par commune.
- frais de coordination : forfait annuel de 2.000 € par commune.
- Frais de gestion administrative : forfait de 1.800 € annuel pour les communes du Chambon/Lignon et de Tence et de 900 € annuel pour les communes du Mazet Saint-Voy et de Saint-Jeures.

Pour le paiement des communes (qui perçoivent directement de l'Etat le versement de fonds pour la mise en place de ces TAP), un décompte trimestriel leur sera adressé, qui tiendra compte des recettes perçues de la CAF par la CCHL sur les TAP.

Marianne MERMET-BOUVIER regrette qu'il n'y ait pas eu de négociation sur le coût des professeurs de musique. Les interventions musique dans le cadre des TAP est seulement organisé sur la commune du Mazet Saint-Voy. Elle demande que les coûts soient négociés pour l'année prochaine. Les élus du Mazet Saint-Voy s'interrogent également sur les frais de coordination qui sont facturés de façon similaires sur toutes les communes.

Après discussions, les élus décident à la majorité (24 pour et 2 abstentions) d'appliquer les coûts proposés et de signer les conventions nécessaires.

5. Culture, Communication et Tourisme :

5.1) Délibération pour la prise en charge des frais engagés par la commune de Tence pour la création de son bureau d'accueil de l'Office de Tourisme :

Julien MELIN présente le projet porté par les élus de la commune de Tence qui souhaitaient que réhabiliter un bâtiment, rue de Saint-Agrève, pour la création des bureaux d'accueil de l'office de tourisme à Tence. Après dépôt des dossiers de subvention auprès de la Préfecture, il leur a été répondu que ce projet ne pouvait être porté par la commune de Tence qui n'a pas la compétence Tourisme. De plus après le paiement par la Commune des 2 premières factures concernant la maîtrise d'œuvre (architecte), Monsieur le trésorier ne veut plus payer les autres factures à cause de ce problème de compétence. Pour pouvoir solder cette affaire, il faut que la CCHL reprenne à son compte tout ce qui a été payé sur ce dossier par la commune et ensuite règle les factures restantes.

Le montant global à régler sera le suivant :

- cabinet d'architecture Atelier David Fargette (A+D+F) et ses co-traitants GBA-ECO, BET ROCHARD et GBA-ENERGIES, pour un montant de 13.216,77 € H.T.
- bureau de contrôle SOCOTEC, pour un montant de 290,00 € H.T.

Bernard CHEYNEL précise que la convention qui lie l'Office de Tourisme du Haut-Lignon à la CCHL est basée uniquement sur le développement touristique.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de régler ces sommes aux entreprises concernées.

5.2) Délibération pour signature d'une convention avec l'association batterie fanfare Lizieux Mézenc :

Julien MELIN présente aux membres du conseil communautaire, le projet de convention à signer l'association « Batterie Fanfare Lizieux Mézenc » qui définit les modalités de participation de l'association aux frais engagés par la CCHL dans le cadre de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, pour la réalisation d'une prestation de dispense de cours par l'intermédiaire de professeurs de musique rémunérés. Il précise que cette prestation fera l'objet d'un remboursement de l'association à la CCHL de 30% du coût. Un décompte sera établi annuellement selon le mode de calcul suivant : [coût horaire moyen du ou des professeurs x 4,33 (nombre de semaines/mois) x nombre d'heures hebdomadaires dispensées x 12 mois] x 30%. Il indique également que cette convention mise en place est conclue rétroactivement pour les années 2012-2013, 2013-2014 et qu'elle s'appliquera pour l'année 2014-2015 et les années suivantes par tacite reconduction.

Après discussions, les élus autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention avec l'association « Batterie Fanfare Lizieux Mézenc ».

6. Finances, Développement économique :

6.1) Délibération de soutien à la Commune du Chambon/Lignon pour le dépôt d'un dossier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centre bourg » :

Jean-Michel EYRAUD présente aux membres du conseil communautaire, le dossier de candidature déposé par la Commune du Chambon/Lignon suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre Bourg ». Il précise que la Commune du Chambon/Lignon a été désignée par le Préfet de Région pour candidater au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centre bourg ». Au niveau national, 300 communes ont été ciblées et sur le plan départemental seulement 3. Au final, une cinquantaine de dossier seront retenus et finançables par des fonds de l'Etat. Il précise également que ce dossier présenté concerne un projet de création du parc cévenol (centre à vocation culturelle). Il indique que pour que ce dossier soit examiné et éventuellement retenu, il est nécessaire que la CCHL fasse part de son soutien au projet qui semble indispensable pour le développement et le futur de notre territoire tout en précisant que l'engagement financier n'est pas défini actuellement et qu'il sera examiné si ce dossier est retenu.

Après discussions, les élus soutiennent à l'unanimité ce projet présenté mais précise que l'engagement financier n'est pas défini actuellement et qu'il sera examiné si ce dossier est retenu.

6.2) Délibération pour le renouvellement de la ligne de Trésorerie :

Jean-Michel EYRAUD présente les propositions des organismes bancaires qui sont le renouvellement de la ligne de trésorerie de 300.000 € ou de contracter un crédit court terme sur 2 ans avec remboursement en fin de période. Il propose aux élus de prendre les 2 propositions.

Après discussions, les élus décident à l'unanimité de :

- renouveler la ligne de crédit de trésorerie, auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, d'un montant de 300.000 €, d'une durée de un an maximum, avec un taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois + une marge de 1,70 (soit 0,0950 + 1,70 = 1,7950 % en Septembre 2014) et une commission d'engagement de 0,15 % du montant emprunté.
- retenir la proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un prêt à court terme in fine de 300.000,00 € avec remboursement trimestriel des intérêts sur 24 mois au taux fixe de 1,26 % et des frais de dossier de 150,00 €.

6.3) Délibération pour la prise en compte des admissions en non-valeur :

Jean-Michel EYRAUD présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau des sommes qui ne seront pas recouvrées, pour les exercices 2010 à 2014 concernant le budget général et les budgets annexes. Il indique que le trésorier a effectué plusieurs relances sans effet et précise que les sommes sont les suivantes :

- Budget Général : 1.273,65 €.
- Budget SPANC : 85,00 €.

Après discussions, les élus approuvent à l'unanimité l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessus.

6.4) Délibération pour décision modificative n° 1 :

Jean-Michel EYRAUD présente aux membres du Conseil Communautaire le contenu de la décision modificative n° 1, qui permet le réajustement de certains crédits.

Après discussions, les élus approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

7. Personnel:

7.1) Délibération pour la création d'un poste d'adjoint du patrimoine $1^{\text{ère}}$ classe et suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine $2^{\text{ème}}$ classe :

Julien MELIN explique que suite à la réussite à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine 1ère classe d'un agent, il est proposé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 1ère classe et la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe.

Après discussions, les élus approuvent à l'unanimité cette proposition.

7.21) Délibération pour Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la CCHL :

Julien MELIN explique que la CCHL doit délibérer pour fixer le montant des indemnités à attribuer au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la CCHL. Elle peut les attribuer à 100% ou moins.

Après discussions, les élus fixent à l'unanimité à 100 % les indemnités attribuées au comptable.

8. Informations des commissions :

8.1) Commission Culture, Communication et Tourisme :

Alain DEBARD fait le point sur le travail de la commission avec les 2 réunions qui ont eu lieu, l'une avec les acteurs culturels pour essayer de mettre en place une convention culturelle et l'autre avec le Conseil Général de la Haute-Loire sur le classement en catégorie 2 de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon. En effet l'EMIHL passe du niveau 3 au niveau 2.

Nicolas DIGONNET fait ensuite le point sur l'avancement des dossiers topoguide, parcours VTT et projets respirando. Il précise également qu'il est en train d'établir le dossier de candidature pour la labellisation « communes touristiques ».

8.2) Commission Environnement, Cadre de Vie et Urbanisme :

Jean-Paul CHALAND fait le point sur le projet de changement de gestion au niveau du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). La commission a rencontré le Syndicat des Eaux Loire Lignon et doit rencontrer le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay.

8.3) Commission Finances, Développement Economique :

La commission va travailler en 2 sous-groupes, l'un sur le développement économique et l'autre sur les finances.

9. Questions diverses:

- <u>9.1)</u> Véronique SCHLUCHTER demande pourquoi le camp du centre de loisirs ne s'est pas déroulé à Lavalette. Eymeryc BARTHELAT précise qu'il y avait un problème de salle sur Lavalette et que c'est pour cela que le Lac de Devesset a été privilégié. Pour l'avenir, les élus demandent que les 2 sites soient visités, que les difficultés techniques soient prises en compte et qu'un choix soit effectué.
- <u>9.2)</u> Jacqueline DECULTIS souhaite avoir des précisions sur la fermeture du bureau de poste de Tence pendant un mois. Brigitte RENAUD précise que le bureau de poste est fermé pour cause de travaux et qu'il sera ouvert le 1^{er} décembre. Pendant cette période ce bureau reste ouvert de 10h à 12h pour des opérations courantes.